

La direction générale des finances publiques a décidé de faire évoluer le cadre national définissant les conditions d'ouverture au public. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de maintien d'un service public de qualité et d'une amélioration des conditions de vie au travail des agents.

La direction départementale a proposé en concertation avec les équipes de travail et les représentants du personnel de modifier l'amplitude horaire du service de la trésorerie de Digne les Bains SPL et amendes à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette évolution a donné lieu à la signature d'un arrêté préfectoral en cours de publication.

Les nouveaux horaires de réception du public à la trésorerie de DIGNE les BAINS SPL et Amendes sont désormais les suivants :

- Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- Jeudi : fermé toute la journée
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h